

*Des carabins pour l'Empire du Milieu*  
*L'accueil d'étudiants chinois en médecine à Hanoï, 1902-1930*

SARA LEGRANDJACQUES

---

**Résumé**

Créée en 1902, l'École de médecine à Hanoï accueille dès 1905 des étudiants chinois. Ce recrutement régional doit participer au rayonnement français en Asie en formant des aides-médecins destinés à une carrière dans leur pays d'origine. Enjeux éducatifs et diplomatiques se mêlent, mobilisant autorités coloniales, impériales et représentants français en Chine. Toutefois, le recrutement de ces « carabins » asiatiques demeure limité jusqu'aux années 1930, souffrant à la fois de concurrences étrangères et des limites d'une formation scientifique « à la française ».

**Mots-clés** : Étudiants – Médecine – Indochine – Chine – Hanoï.

**Abstract**

***Med Students for China: The Arrival of Chinese Medical Trainees in Hanoi, 1902-1930***

*Established in 1902, Hanoi school of medicine admitted Chinese students as early as 1905. This regional recruitment aimed at reinforcing French*

*influence over Asia by training medical assistants for institutions located in China. Educational and diplomatic stakes intertwined through the actions of colonial and imperial authorities and diplomatic representatives in China. However, the enrollment of med students remained limited until the 1930s, suffering from foreign competition and from a limited "Frenchified" scientific training.*

**Keywords**: Students – Medicine – Indochina – China – Hanoi.

En février 1908, le consul français en poste dans la ville chinoise de Hoi Hao, actuelle Haikou située au nord de l'île de Hainan, s'adresse au gouverneur général de l'Indochine pour lui annoncer l'arrivée imminente de deux étudiants chinois embarqués sur un vapeur britannique<sup>1</sup>. Le diplomate précise qu'il a fourni à chacun des voyageurs une lettre de recommandation afin qu'ils intègrent l'École de médecine de Hanoï<sup>2</sup>. Ces mobilités étudiantes ne sont pas inédites à la fin de la décennie 1900 : des Chinois ont quitté leur terre d'origine dès les lendemains de la guerre sino-japonaise de 1894-1895 pour intégrer des établissements japonais<sup>3</sup>. L'ouverture de la première école supérieure d'Indochine en 1902 conduit, par la suite, à l'arrivée de jeunes gens originaires de l'Empire du milieu. Par l'intermédiaire des représentants diplomatiques français, ceux-ci répondent à l'offre des autorités coloniales qui ambitionnent d'accueillir des étudiants asiatiques non-indochinois au Tonkin, protectorat septentrional de l'Union indochinoise, où se trouve Hanoï. Former des médecins devient un enjeu régional alors que la France tend à développer son influence en Chine depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette facette de la diplomatie française en Extrême-Orient a déjà été mise en avant par l'historiographie à travers l'étude des initiatives culturelles et scientifiques telles que la création d'écoles et d'institutions médicales dans les villes ouvertes et les provinces méridionales jouxtant

---

<sup>1</sup> Sara Legrandjacques est agrégée d'histoire. Elle termine actuellement une thèse sur les mobilités étudiantes en Asie coloniale (années 1850-1940) à travers une étude croisée de l'Inde britannique et de l'Indochine française sous la direction de Pierre Singaravélou, Centre d'histoire de l'Asie contemporaine (CHAC), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et UMR Sirice.

<sup>2</sup> Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Gouvernement général de l'Indochine (GGI), dossier 44 136 : *Élèves chinois à l'École de médecine de l'Indochine* : « Courrier du consul de France à Hoi Hao au gouverneur général de l'Indochine (GouGal), 17 février 1908 ».

<sup>3</sup> Cf. par exemple : « Chroniques », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, 1906 ; Eric W. Maeder, « Aux origines de la modernisation chinoise : les étudiants chinois au Japon », *Relations internationales*, n° 26, 1981, p. 161-166.

l'Indochine<sup>4</sup>. Cependant, la présence d'étudiants chinois, n'appartenant pas à la diaspora locale<sup>5</sup>, au sein de cette même colonie, a jusqu'ici été peu explorée par les historiens<sup>6</sup> malgré des sources disponibles, ainsi les fonds du gouvernement général de la colonie conservés dans le centre n° 1 des Archives nationales du Vietnam (ANV1) à Hanoï et aux Archives nationales d'outre-mer (ANOM) à Aix-en-Provence. Fondé sur ces matériaux, cet article se propose d'offrir des pistes de réflexion sur l'enchevêtrement des enjeux liés à la fois à la formation médicale et aux relations internationales en Asie de l'Est et du Sud-Est au début du xx<sup>e</sup> siècle : dans quelle mesure l'ouverture de l'enseignement supérieur indochinois aux aspirants-médecins chinois participe-t-elle à renforcer le rayonnement diplomatique français en Extrême-Orient ? En effet, l'accueil de ces étudiants à Hanoï répond à des desseins de diplomatie régionale mais s'avère complexe et irrégulier, révélant les lacunes de l'enseignement français en Asie de l'Est.

### L'enseignement médical indochinois : une affaire de diplomatie régionale

Le 8 janvier 1902, un arrêté du gouverneur général de l'Indochine crée la première école supérieure de la colonie, dédiée à la médecine. Cette primauté de l'enseignement médical n'a rien d'inédit dans le contexte des empires coloniaux des xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles : au sein de l'empire français, les écoles de médecine font généralement partie des premières à voir le jour, comme en Algérie en 1857, à Pondichéry<sup>7</sup> en 1863 ou à Tananarive en 1896<sup>8</sup>. Un même constat peut être fait quant aux possessions britanniques et néerlandaises en Asie, par exemple à Calcutta dès 1835<sup>9</sup> ou à Batavia en 1851<sup>10</sup>. Ces diverses institutions remplissent d'abord une mission locale, en ce qu'elles fournissent un personnel médical formé aux méthodes occidentales à la colonie où elles sont implantées, assistant ou suppléant les praticiens européens. En Indochine, un dessein similaire est annoncé dès 1898 par le gouverneur général Paul Doumer (1897-1902) : selon lui, « l'école [de médecine] indochinoise n'est pas destinée à faire des savants » mais « consistera à former des praticiens ayant une instruction théorique élémentaire, de simples 'officiers de santé'<sup>11</sup> ». Cependant, alors qu'une commission d'étude est chargée de réfléchir à l'organisation d'un établissement d'enseignement médical dès le mois de mai 1898, des enjeux à plus petite échelle émergent en parallèle.

---

<sup>4</sup> Voir notamment : Nicole Tixier, « La Chine dans la stratégie impériale : le rôle du Quai d'Orsay et de ses agents », in *L'esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 2008 ; Éric Hamaide, « Les relations entre Lyon et la Chine au xix<sup>e</sup> siècle », thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, 1999 [disponible en ligne, consultée le 29 mai 2020] : [http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.1999.hamaide\\_e&part=7647](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.1999.hamaide_e&part=7647).

<sup>5</sup> Voir notamment : Tracy C. Barrett, *The Chinese Diaspora in South-East Asia. The Overseas Chinese in Indochina*, London-New York, I.B. Tauris, 2012.

<sup>6</sup> Cette présence chinoise a toutefois été évoquée dans les travaux de Laurence Monnais-Rousselot, *Médecine et colonisation. L'aventure indochinoise, 1860-1939*, Paris, L'Harmattan, 1999 ; ou dans la thèse de Hoang Hoàng Văn Tuấn, « L'enseignement supérieur en Indochine (1902-1945) », thèse préparée sous la direction de Jean-Yves Mollier, Université Paris-Saclay – Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2016.

<sup>7</sup> Un embryon d'école de droit, ne disposant pas de véritables locaux, a également vu le jour au sein du comptoir de Pondichéry en 1838 ; cf. Sara Legrandjacques, « Interconnexions universitaires. Pour une approche transimpériale de l'enseignement supérieur en Asie coloniale, années 1850-1930 », *Cahiers Sirice*, n° 20, 2018, p. 40.

<sup>8</sup> Pierre Singaravélou, « 'L'enseignement supérieur colonial' ». Un état des lieux », *Histoire de l'Éducation*, n° 122, 2009, p. 29.

<sup>9</sup> Cécile Deer, *L'empire britannique et l'instruction en Inde (1780-1854)*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 142.

<sup>10</sup> Sara Legrandjacques, « Interconnexions universitaires », *art. cit.*, p. 36.

<sup>11</sup> ANOM, GGI, dossier 6 779 : *École de médecine – Création et organisation, 1898-1913*, cité dans Pascale Bezançon, *Une colonisation éducatrice ? L'expérience indochinoise (1860-1945)*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 73.

### *Naissance et développement de la section chinoise de l'École de médecine*

Aux côtés d'enjeux coloniaux déjà évoqués, des concurrences impériales motivent le gouvernement général de l'Indochine à organiser un enseignement médical à Hanoï. Doumer rappelle que « dans toutes les colonies voisines, des institutions analogues fonctionnent depuis de nombreuses années déjà et semblent avoir donné les meilleurs résultats<sup>12</sup> » tout en soulignant le rayonnement régional de la France en Asie. Ainsi, le choix de la localisation de l'école – transférée de Saigon, dans le sud de la péninsule, à Hanoï au nord – s'explique, au moins partiellement, par la proximité de la Chine « où s'accroît [l']intervention médicale [française], assurément l'une des formes les plus efficaces et les plus honorables de [...] pénétration<sup>13</sup> ». Dès lors, le projet éducatif indochinois s'insère dans le contexte du *Break of China*, c'est-à-dire du découpage du vaste territoire chinois en diverses zones d'influence étrangères : en août 1898, la dynastie Qing promet à la France une zone d'influence au sud de la Chine, composée du Yunnan, du Kouangtong et du Kouangsi<sup>14</sup>. Au cours des années suivantes, les infrastructures françaises s'y développent, incluant écoles et hôpitaux.

Dès son organisation au tournant du xx<sup>e</sup> siècle, l'école supérieure de médecine de Hanoï est associée à ces enjeux régionaux dans l'esprit des autorités françaises en Indochine. Le rayonnement extra-colonial de l'institution est envisagé à travers l'accueil d'étudiants asiatiques non-indochinois qui ne sont, à l'origine, pas nécessairement chinois selon l'article 3 de l'arrêt de fonctionnement du 28 juillet 1902<sup>15</sup>. Toutefois, à partir de 1905, seuls des étudiants de l'Empire du milieu sont mentionnés dans les archives<sup>16</sup>. Ces arrivées expliquent l'apparition d'une « section chinoise » dès la fin de la décennie<sup>17</sup>. L'arrêté du 4 juin 1910 la rend officielle tout en délimitant son champ d'action puisqu'« elle est destinée à fournir des aides médecins pour des établissements sanitaires des consulats français en Chine<sup>18</sup> ». Les diplômés qui en sortent ne peuvent « en aucun cas (...) être autorisés à exercer en Indochine<sup>19</sup> » : si la possibilité d'accéder à des postes indochinois avait été auparavant envisagée<sup>20</sup>, la nécessité de fournir du personnel médical aux hôpitaux français ouverts en Chine depuis la fin du siècle précédent est désormais mise en avant<sup>21</sup>. La formation médicale se doit d'être utile, non seulement à l'œuvre coloniale au sein de la péninsule indochinoise, mais aussi de manière plus générale à l'impérialisme français en Asie de l'Est. Cependant, malgré ce dessein ambitieux, le gouverneur général Antony Klobukowski (1908-1911) limite les effectifs de la section à une dizaine d'élèves par an, en raison des restrictions budgétaires qui caractérisent sa politique éducative pendant tout son mandat. Ce resserrement quantitatif, critiqué dès les années suivantes, conduit à une nouvelle réforme en 1917, impulsée par le gouverneur général Albert Sarraut (1911-

<sup>12</sup> Henri Galliard, « Le Docteur Yersin et la fondation de l'École de Médecine de Hanoï », *Annales de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Indochine*, tome IX, 1944, p. 4.

<sup>13</sup> ANOM, GGI, dossier 6 779 : *École de médecine*, *op. cit.* : « Procès-verbal de la séance du 8 janvier 1902 ».

<sup>14</sup> Nicole Tixier, « La Chine dans la stratégie impériale » *art. cit.*, p. 74.

<sup>15</sup> Archives nationales du Vietnam – Centre n°1 (ANV1), Résident supérieure du Tonkin (RST), dossier 73 417 cité dans Hoàng Văn Tuấn, « L'enseignement supérieur en Indochine » *op. cit.*, p. 126-127.

<sup>16</sup> Il faut attendre la fin des années 1920 pour qu'un dossier concernant l'admission d'un étudiant siamois soit disponible : ANOM, GGI, dossier 44 161 : *Admission à l'École de médecine de l'élève siamois Sathien Khongkeng*.

<sup>17</sup> Les sources ne sont pas toujours claires concernant l'existence de cette section : certaines la mentionnent dès 1908 alors qu'elle ne semble être créée officiellement qu'avec l'arrêté du 4 juin 1910.

<sup>18</sup> ANOM, GGI, dossier 44 137 : *Envoi des étudiants du Setchouan à Hanoi – École de médecine* : « Arrêté du 4 juin 1910 ».

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Par exemple, en février 1908, le ministre des Colonies mentionne dans un courrier au gouverneur général de l'Indochine (GouGal) que des postes pourront être réservés dans les hôpitaux indochinois ou chinois : ANOM, GGI, dossier 44 136 : *Élèves chinois à l'École*, *op. cit.* : « Courrier du ministre des Colonies au GouGal, 25 février 1908 ».

<sup>21</sup> Nicole Tixier, « La Chine dans la stratégie impériale », *op. cit.*, p. 78.

1914 ; 1917-1919<sup>22</sup>), à l'origine de la refondation de l'Université indochinoise à Hanoï à laquelle l'École de médecine est intégrée. Cette dernière demeure le principal outil du rayonnement français en Chine jusque dans les années 1930 : l'admission en médecine d'étudiants chinois n'est jamais remise en cause alors que les autres écoles supérieures n'intègrent que des auditeurs libres<sup>23</sup>.

#### *Une diplomatie des mobilités étudiantes*

D'abord destinée à un public « indigène » local, l'École de médecine de Hanoï joue également un rôle à l'échelle régionale dès sa fondation. Si l'accueil d'étudiants chinois est envisagé par les autorités coloniales, aucune sollicitation chinoise ne motive cette offre, qu'elle vienne des populations locales ou des représentants diplomatiques français. Pourtant, il serait faux de limiter cet intérêt – à la fois technique et politique, comme le rappelle Klobukowski lors d'une visite à l'école en 1909<sup>24</sup> – à celui des administrateurs en poste en Indochine.

Dès le début du xx<sup>e</sup> siècle, les mobilités étudiantes entre la Chine et l'Indochine deviennent une affaire de diplomatie impériale dont témoignent les interventions des ministères des Affaires étrangères et des Colonies. En 1905, ils autorisent le gouverneur général de l'Indochine à réserver des postes dans des hôpitaux français en Chine aux diplômés de l'institution de Hanoï<sup>25</sup>. L'objectif est clairement énoncé : il faut favoriser « indirectement l'extension de [l']influence [française] en Extrême-Orient<sup>26</sup> » et ceci s'inscrit dans la continuité de mesures prises en Chine, telles l'ouverture d'écoles françaises<sup>27</sup>. Cette influence s'exerce d'abord envers la population chinoise et doit concurrencer celle d'autres puissances étrangères qui, présentes sur le sol chinois, n'hésitent pas à y installer des institutions d'enseignement. En 1917, le directeur de l'École de médecine dénonce ainsi la « suppression » de la section chinoise sous le gouvernement Klobukowski alors que se développaient les écoles anglaises, états-uniennes, japonaises et allemandes en Asie de l'Est<sup>28</sup>. Ainsi, une université est fondée par les Britanniques en 1911 à Hong Kong. De même, l'Allemagne soutient l'organisation d'une école technique supérieure dans le Shandong<sup>29</sup>. Enfin, des mobilités académiques se développent à l'échelle régionale et internationale depuis le tournant du siècle, conduisant des jeunes Chinois vers les établissements d'enseignement supérieur japonais principalement, mais aussi européens et états-uniens<sup>30</sup>.

Par conséquent, les mobilités d'étudiants chinois envisagées dès 1902 s'inscrivent dans un contexte plus large de développement de l'offre éducative et scientifique en Chine, incluant d'ores et déjà des circulations régionales voire transcontinentales. L'initiative indochinoise n'est donc pas déconnectée des mesures entreprises dans le pays voisin et induit des liens avec les représentants français en poste au sein de l'Empire du milieu. Dès mars 1902, le directeur de l'école Alexandre Yersin suggère que des diplomates basés dans le sud de la Chine servent d'intermédiaires, ce que confirme l'arrêté

<sup>22</sup> ANOM, GGI, dossier 44 140 : *Admission d'élèves chinois à l'École de médecine à Hanoï* : « Courrier du GouGal au directeur du contrôle financier, 9 juillet 1917 ».

<sup>23</sup> ANOM, GGI, dossier 44 142 : *Admission des jeunes Chinois dans les établissements d'enseignement supérieur*.

<sup>24</sup> ANOM, GGI, dossier 44 137 : *Envoi des étudiants du Setchouan*, *op. cit.* : « Courrier du directeur de l'École de médecine au GouGal, 6 janvier 1909 ».

<sup>25</sup> ANOM, GGI, dossier 44 136 : *Élèves chinois à l'École*, *op. cit.* : « Courrier du ministère des Colonies au GouGal, 1905 ».

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> Éric Hamaide, « Les relations entre Lyon et la Chine au XIX<sup>e</sup> siècle », thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, 1999, [disponible en ligne, consultée le 29 mai 2020] : [http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.1999.hamaide\\_e&part=7647](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.1999.hamaide_e&part=7647).

<sup>28</sup> ANOM, GGI, dossier 44 140 : *Admission d'élèves chinois*, *op. cit.* : « Courrier du directeur de l'école de médecine au GouGal, non daté [date estimée : printemps 1917] ».

<sup>29</sup> François Kreissler, *L'action culturelle allemande en Chine. De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1989, p. 127-128.

<sup>30</sup> Eric W. Maeder, « Aux origines de la modernisation chinoise : les étudiants chinois au Japon », *Relations internationales*, n° 26, 1981, p. 161-166.

du 28 juillet : « Ces élèves seront choisis par les représentants de la France en Chine ou au Siam qui devront s'assurer que les candidats présentés par eux connaissent suffisamment la langue française et sont aptes à faire avec fruit des études de médecine<sup>31</sup> ». Tout au long de la période, l'admission de carabins chinois est fondée sur des échanges épistolaires entre autorités indochinoises et représentants de la France en Chine, qu'ils soient consuls, vice-consuls ou encore délégués du ministère des Affaires étrangères. Cette complémentarité n'est pas nouvelle : les diplomates français en Chine entretiennent des relations avec le gouvernement général de l'Indochine depuis l'instauration du protectorat sur le Tonkin en 1884 et ceux qui sont en poste dans les localités frontalières dépendent directement du chef de la colonie voisine<sup>32</sup>.

En outre, aucun contact direct avec les autorités chinoises n'apparaît dans les archives. Les demandes émanant directement des étudiants sont très rares tandis que les directeurs d'institutions d'enseignement en Chine, ou tout autre Européen souhaitant recommander un candidat, usent eux aussi du canal diplomatique pour parvenir à leurs fins. Les candidats à la mobilité sont généralement intégrés aux réseaux français en Chine : en août 1909, Ly Koai Tchang bénéficie d'une recommandation du directeur de l'École municipale française de Hankéou<sup>33</sup> tandis qu'en 1924, un moniteur de l'école française de Pakhoi s'adresse au consul local afin d'obtenir une bourse pour l'école de médecine de Hanoi<sup>34</sup>.

### Les défis de la mobilité étudiante régionale

Les autorités françaises en Indochine, soutenues par le gouvernement français et aidées des représentants diplomatiques en Chine, organisent donc un système de recrutement d'étudiants chinois en médecine à partir des premières années du xx<sup>e</sup> siècle. Le premier mentionné dans les archives arrive à Hanoi en 1905<sup>35</sup> et inaugure une filière de mobilité tant modeste qu'irrégulière, laissant transparaître les lacunes de l'enseignement français en Asie.

#### *Un recrutement limité et irrégulier*

Les modalités de recrutement des étudiants chinois sont énoncées dans des textes législatifs émanant du gouvernement général. Des bourses permettent d'assurer leur séjour, en incluant les dépenses liées au voyage, au logement et à l'alimentation en plus d'une indemnité mensuelle<sup>36</sup>. Ainsi, dès 1904-1905, le premier étudiant chinois admis à l'école de médecine, Wou-Ming-Yi, bénéficie d'une allocation grâce au soutien du délégué du ministère des Affaires étrangères au Yunnan et du directeur de l'École de médecine de Hanoi<sup>37</sup>. Toutefois, l'arrêté de 1910 met en cause le caractère systématique de ces aides en insistant sur la rigueur de la sélection et le contrôle des recrues : les candidats doivent fournir des certificats d'honorabilité obtenus auprès des autorités françaises ; leurs circulations sont ensuite encadrées et leur voyage est financé sur le budget de la colonie<sup>38</sup>.

<sup>31</sup> Archives nationales du Vietnam – Centre n°1 (ANV1), Résident supérieure du Tonkin (RST), dossier 73 417 cité dans Hoàng Văn Tuấn, « L'enseignement supérieur en Indochine », *op. cit.*, p. 126-127.

<sup>32</sup> Nicole Tixier, « La Chine dans la stratégie impériale », *op. cit.*, p. 76.

<sup>33</sup> ANOM, GGI, dossier 44 136 : *Élèves chinois à l'École*, *op. cit.* : « Courrier du consul de France à Hankéou au GouGal, 11 août 1909 ».

<sup>34</sup> ANOM, GGI, dossier 44 154 : *Demande d'admission à l'École de médecine d'Hanoi formulée par les élèves chinois de Pakhoi, 1924* : « Courrier du gérant du consulat de France à Pakhoi au GouGal, 3 octobre 1924 ».

<sup>35</sup> ANOM, GGI, dossier 44 136 : *Élèves chinois à l'École de médecine de Hanoi* : « Courrier du directeur de l'École de médecine au GouGal, 2 août 1905 ».

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> ANOM, GGI, dossier 44 136 : *Élèves chinois à l'École*, *op. cit.* : « Courrier du directeur de l'École de médecine au GouGal, 2 août 1905 ».

<sup>38</sup> ANOM, GGI, dossier 44 137 : *Envoi des étudiants du Setchouan*, *op. cit.* : « Arrêté du 4 juin 1910 ».

En parallèle, des variations caractérisent le recrutement des carabins chinois au fil de la période. Elles sont d'abord temporelles : si des demandes d'admission sont disponibles pour chaque année entre 1905 et 1910 puis tout aussi régulièrement à partir de 1917, la période 1910-1917 correspond à un creux qui peut s'expliquer par les réformes restrictives entreprises par le gouverneur Klobukowski. En 1912, seuls deux ou trois élèves chinois se forment à la médecine à Hanoï, selon un courrier du directeur de l'école de médecine<sup>39</sup>.

Des variations géographiques sont également visibles : la section chinoise accueille d'abord des jeunes gens originaires des territoires méridionaux de la Chine, correspondant à la zone d'influence française où se sont multipliés les postes consulaires et vice-consulaires depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : Yunnanfou (1885), Pakhoi (1887), Mongtseu (1888), Hankéou (1895), Hoi Hao (1896) ou encore Tchentou (1905<sup>40</sup>). En 1904, le gouverneur général Paul Beau y a fait circuler des informations sur l'institution tonkinoise. En 1917, son successeur Albert Sarraut opte pour une promotion plus large : le consul de France à Canton a ainsi mission de faire traduire et diffuser des informations dans les milieux scolaires et les journaux<sup>41</sup>. Celles-ci atteignent également Pékin et Tianjin, au nord de la Chine<sup>42</sup>. De véritables filières de recrutement sont établies à cette période : en septembre 1917, le représentant diplomatique français au Yunnan explique qu'il s'agit de transformer l'école française locale en « école préparatoire des écoles du Tonkin<sup>43</sup> » tandis que deux bourses sont réservées aux anciens élèves de l'École de médecine de Tientsin<sup>44</sup>.

Cependant, ces mesures ne doivent pas conduire à surestimer l'ampleur du recrutement : toujours en 1917, les retours des diplomates français sont rarement optimistes<sup>45</sup>. Le consul de France à Canton ne recueille que deux demandes d'admission de la part d'anciens élèves de l'école de médecine de Pakhoi et le chargé du consulat de Foutchéou et Amoy déplore le faible nombre de candidatures reçues. Ses confrères de Longtchéou évoquent un recrutement difficile. Cette frilosité peut s'expliquer par un faible intérêt pour un enseignement à la française, concurrencé par d'autres initiatives, notamment britanniques et japonaises<sup>46</sup>. Enfin, l'établissement médical de Hanoi est parfois considéré comme un pis-aller pour certains étudiants chinois, qui préfèrent poursuivre leur formation au sein de leur territoire d'origine. En 1927, Tchang Nai Fou, Wong Long et Kan Tsé You envisagent de rejoindre Hanoï pour pallier la fermeture annoncée de l'Université Aurore de Shanghai<sup>47</sup>, un établissement jésuite franco-chinois, mais décident finalement de continuer leurs études au sein de cette institution<sup>48</sup>.

#### *Les lacunes de la formation scientifique et francophone*

Toutefois, des étudiants chinois arrivent régulièrement à Hanoï au cours des trois premières

<sup>39</sup> ANOM, GGI, dossier 44 140 : *Admission d'élèves chinois, op. cit.* : « Note du directeur de l'École de médecine, non datée [date estimée : printemps 1917] ».

<sup>40</sup> Les dates de création des postes consulaires sont disponibles dans : Nicole Tixier, « La Chine dans la stratégie impériale », *art. cit., passim*.

<sup>41</sup> ANOM, GGI, dossier 44 141 : *Admission de divers élèves à l'Université, 1917* : « Courrier du consul de France à Canton, septembre 1917 ».

<sup>42</sup> *Ibid.*, « Courrier du consul général de France à Tientsin, 1917 ».

<sup>43</sup> ANOM, GGI, dossier 44 141 : *Admission de divers élèves, op. cit.* : « Courrier du délégué du ministère des Affaires étrangères au GouGal, 5 septembre 1917 ».

<sup>44</sup> ANOM, GGI, dossier 44 140 : *Admission d'élèves chinois, op. cit.* : « Courrier du directeur de l'École de médecine au GouGal, non daté [date estimée : printemps 1917] ».

<sup>45</sup> ANOM, GGI, dossier 44 141 : *Admission de divers élèves, op. cit.*

<sup>46</sup> ANOM, GGI, dossier 18 241 : *Admission de jeunes Chinois dans les établissements d'enseignement, 1905-1918* : « Courrier du vice-consul à Longtcheou et Nanning au GouGal, 24 juillet 1918 ».

<sup>47</sup> Sur l'Université Aurore, cf. Steven Pieragastini, « A French University in China? The Forgotten History of Zhendan University (Université Aurore) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 394-395, 2017, p. 85-103.

<sup>48</sup> ANOM, GGI, dossier 44 158 : *Shanghai – Admission à l'École de médecine des étudiants chinois Tchang Nai Fou, Wong Long et Kan Tsé You, 1927*.

décennies du xx<sup>e</sup> siècle. Dès 1902, il a été précisé que ces recrues doivent connaître la langue française et être aptes à suivre des études de médecine<sup>49</sup>. Par conséquent, les candidats au diplôme sont issus de l'élite éduquée, généralement fils de mandarins ou de commerçants, et ce même si leur formation initiale est parfois considérée comme insuffisante. Dans le Yunnan de la fin des années 1900, la sélection favorise ainsi les assistants en poste dans les hôpitaux plutôt que les élèves des écoles françaises aux résultats jugés peu satisfaisants<sup>50</sup>. Ces précautions doivent permettre d'assurer un retour sur investissement puisque l'accueil de Chinois afin d'en faire des praticiens-agents d'influence de la France en Extrême-Orient coûte tant en temps qu'en argent.

Or, les limites scientifiques comme linguistiques de la sélection préalable en Chine se font sentir dès les premières années de la section chinoise. En 1908, le consul de France à Hoi Hao souligne que les jeunes gens qu'il envoie ont « encore fortement à travailler la langue française », ceux-ci manquant de pratique<sup>51</sup>. Il suggère d'associer formation médicale et apprentissage approfondi du français au cours du séjour à Hanoï. Un an plus tard, le directeur de l'École de médecine dénonce le double problème de la maîtrise linguistique et d'une instruction insuffisante pour suivre des cours supérieurs<sup>52</sup>. Alors que des témoignages similaires se multiplient au cours des années suivantes<sup>53</sup>, des solutions sont envisagées par les autorités françaises et conduisent à la mise en place d'un examen probatoire au cours des années 1920 constitué d'une composition et d'une dictée en langue française<sup>54</sup>. En octobre, trois étudiants originaires du Sitchuan échouent à cet examen<sup>55</sup>. Deux ans plus tard, l'examen s'est pérennisé, alors fixé au 1<sup>er</sup> octobre 1924<sup>56</sup>. Si cet examen tend à devenir un passage obligé, ses résultats, souvent décevants, font naître de nouvelles tensions tant il est diplomatiquement délicat de renvoyer des aspirants carabins directement chez eux. Il s'agit plutôt de proposer une mise à niveau aux nouvelles recrues. Surtout, les résultats orientent le parcours des étudiants : en 1924, ils donnent accès soit à la qualité d'auditeur libre à l'École de médecine soit à celle d'externe libre au Collège du Protectorat de Hanoï, où des cours de français sont dispensés<sup>57</sup>.

Alors que la double ouverture d'une université à Hanoï – en 1907 puis en 1917 – reprend le double objectif de formation coloniale et de rayonnement régional annoncé par l'École de médecine, celle-ci demeure la principale institution d'accueil d'étudiants venus de Chine jusque dans les années 1930. Cette dynamique doit compléter les initiatives ancrées dans le territoire chinois mais peine à contrebalancer certaines réalisations locales et étrangères : certains étudiants choisissent de rejoindre des établissements d'enseignement en Europe ou en Amérique du Nord plutôt que la colonie sud-est asiatique. Ainsi, si le développement de l'enseignement supérieur colonial en Indochine intègre des enjeux diplomatiques, son bilan est mitigé. La demande chinoise est réduite et les recrues ne

<sup>49</sup> ANV1, RST, dossier 73 417 cité dans Hoàng Văn Tuán, « L'enseignement supérieur en Indochine », *op. cit.*, p. 126-127.

<sup>50</sup> ANOM, GGI, dossier 44 136 : *Élèves chinois à l'École*, *op. cit.* : « Courrier du consul français en mission à Yunnanfou au GouGal, non daté [date estimée : 1908] ».

<sup>51</sup> *Ibid.* : « Courrier du consul de France chargé du vice-consulat de Hoi Hao au GouGal, 18 janvier 1908 ».

<sup>52</sup> ANOM, GGI, dossier 44 137 : *Envoi des étudiants du Setchouan*, *op. cit.* : « Courrier du directeur de l'École de médecine au GouGal, 6 janvier 1909 ».

<sup>53</sup> Voir notamment : ANOM, GGI, 44 141 : *Admission de divers élèves*, *op. cit.* : « Courrier du consul de France à Longchéou, 1917 ».

<sup>54</sup> ANOM, GGI, dossier 44 153 : *Admission à l'École de médecine de Hanoi des élèves Wang Hio Hai, Tchong Choui Lim et Lieou Tse Tcheou, 1922-1924* : « Courrier du GouGal au directeur de l'Instruction publique, janvier 1923 ».

<sup>55</sup> *Ibid.* : « Courrier du directeur de l'École de médecine au directeur de l'Instruction publique, 6 novembre 1922 ».

<sup>56</sup> ANOM, GGI, dossier 44 154 :

*Demande d'admission à l'École de médecine*, *op. cit.* : « Courrier du GouGal l'Indochine au consul de France à Pakhoi, 1924 ».

<sup>57</sup> ANOM, GGI, dossier 44 154 : *Demande d'admission à l'École de médecine*, *op. cit.* : « Courrier du GouGal au consul de France à Pakhoi, 1924 ».

représentent qu'une part infime des effectifs totaux de l'institution médicale. Peu à peu, c'est davantage la diaspora chinoise de la colonie qui s'affirme au sein de la section chinoise de médecine, conduisant à s'interroger sur le rôle de ces éléments diasporiques concernant l'influence française en Asie orientale.